

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Mégane PROUTEAU à Mme Arlette BUZARE
M. Alain DESGRE à M. Jean-Jacques MARTEIL
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Joël DANIEL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 février 2021
Date de l'affichage	3 février 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2021 48 **Groupement de commande avec Lorient Agglomération pour le Vallon de Villeneuve-Le-Bourg**

Rapporteur : J. Daniel

Depuis 2015, la commune de Guidel est en réflexion sur l'aménagement du Vallon de Villeneuve-Le-Bourg, traversé par le ruisseau de Pen Glanic, qui réceptionne une importante quantité d'eaux pluviales urbaines.

Au cours de l'année 2018, Lorient Agglomération, qui s'est vu transférer la compétence assainissement des eaux pluviales urbaines au 1er janvier 2018, s'est associée au projet environnemental et est devenu maître d'ouvrage de l'étude, tout en maintenant une concertation étroite avec la commune permettant une co-construction du projet.

Lors des études environnementales, il est apparu que les eaux pluviales, ruisselant dans le périmètre de la ZAC partie Centre, rejoignent directement le ruisseau de Pen Glanic par l'intermédiaire d'un réseau public enterré. Ce ruisseau collecte également un bassin versant de 36 hectares de zones urbaines. Ces apports d'eaux pluviales ne bénéficiant d'aucune régulation de leurs vitesses et de leurs volumes instantanés, il en résulte des impacts majeurs sur le fonctionnement environnemental du vallon, et ce, depuis des décennies, une aggravation des dégradations à mesure du développement et de la densification urbaine de ce bassin versant.

De plus, les dégradations ne concernent pas uniquement le ruisseau de Pen Glanic mais également les autres ruisseaux qu'il rejoint, à savoir l'Orven puis la Saudraye.

Le projet d'aménagement environnemental du Vallon de Villeneuve-Le-Bourg vise plusieurs objectifs :

- Le projet hydraulique, qui nous concerne actuellement : améliorer le fonctionnement hydraulique du ruisseau de Pen Glanic en créant des ouvrages permettant de réduire l'impact environnemental sur le milieu naturel des rejets d'eaux pluviales non régulés issus d'une partie de la zone urbanisée de Guidel ;
- Le projet paysager, à envisager dans un second temps : valoriser le vallon afin de développer son usage comme espace naturel de loisirs, et faire découvrir ce site, bénéficiant déjà d'aménagements, aux habitants de Guidel ;
- Le projet environnemental : maintenir, voire renforcer la biodiversité et la fonctionnalité biologique des milieux présents au sein du vallon.

Afin d'optimiser le projet et assurer une bonne coordination pendant la phase études et travaux, il est souhaitable de les faire réaliser dans un seul marché de maîtrise d'œuvre d'une part, et un seul marché de travaux d'autre part.

Conformément aux dispositions des articles L 2113-6 et suivants du code de la commande publique, il est proposé constituer un groupement de commande, avec Lorient Agglomération, en vue de l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux nécessaires à la réalisation de l'opération.

Une convention constitutive du groupement sera passée afin de définir les modalités de fonctionnement entre les deux maîtres d'ouvrage. La coordination du groupement sera assurée par la commune de Guidel qui organisera, en lien avec Lorient Agglomération, la passation des marchés jusqu'à leur attribution.

L'exécution des marchés sera assurée par chacun des maîtres d'ouvrage selon ses compétences respectives : les travaux sur les ouvrages de gestion des eaux pluviales pour Lorient Agglomération et les travaux liés aux projets paysager et environnemental pour Guidel.

Le Conseil Municipal est invité à valider la constitution d'un groupement de commande avec Lorient Agglomération pour l'aménagement hydraulique, environnemental et paysager du Vallon de Villeneuve-Le-Bourg, et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 02 mars 2021 ;

VU le projet de convention du groupement de commande avec Lorient Agglomération pour le Vallon de Villeneuve-Le-Bourg ;

APPROUVE les termes du projet de convention du groupement de commande avec Lorient Agglomération pour le Vallon de Villeneuve-Le-Bourg ;

MANDATE le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment pour signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 31 mars 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

